SODICC

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUE FINANCIÈRE

1987-88

Société de développement
des industries de la culture
et des communications

La SODICC est heureuse de vous présenter son plan de développement 1987-88 et sa nouvelle politique financière. Comme vous le constaterez, le plan de cette année s'inscrit dans la progression de l'action amorcée en 1984 qui visait, rappelons-le, à accentuer notre rôle de développeur industriel tout en procédant au redressement de la santé financière de la Société.

Cette année, la SODICC se montrera particulièrement ouverte à des projets d'entreprises qui auront un effet moteur sur les différents secteurs qui relèvent de son mandat. Des cibles précises ont été identifiées afin de mieux concentrer nos efforts de développement.

D'autre part, nous avons procédé à la révision de notre politique financière en vigueur depuis 1984. Nous avons modifié, à la baisse, la tarification et nous avons apporté quelques précisions dans la définition des classes.

En 1987-88, nous voulons surtout mettre l'emphase sur le dynamisme et la créativité des promoteurs québécois. La SODICC entend, en effet, appuyer l'esprit d'entrepreneurship qui se développe de plus en plus dans les industries de la culture, des communications et du patrimoine immobilier. C'est le sens même de notre engagement.

Le président-directeur général

Pierre A. Deschênes

PIERRE-A. DESCHÊNES

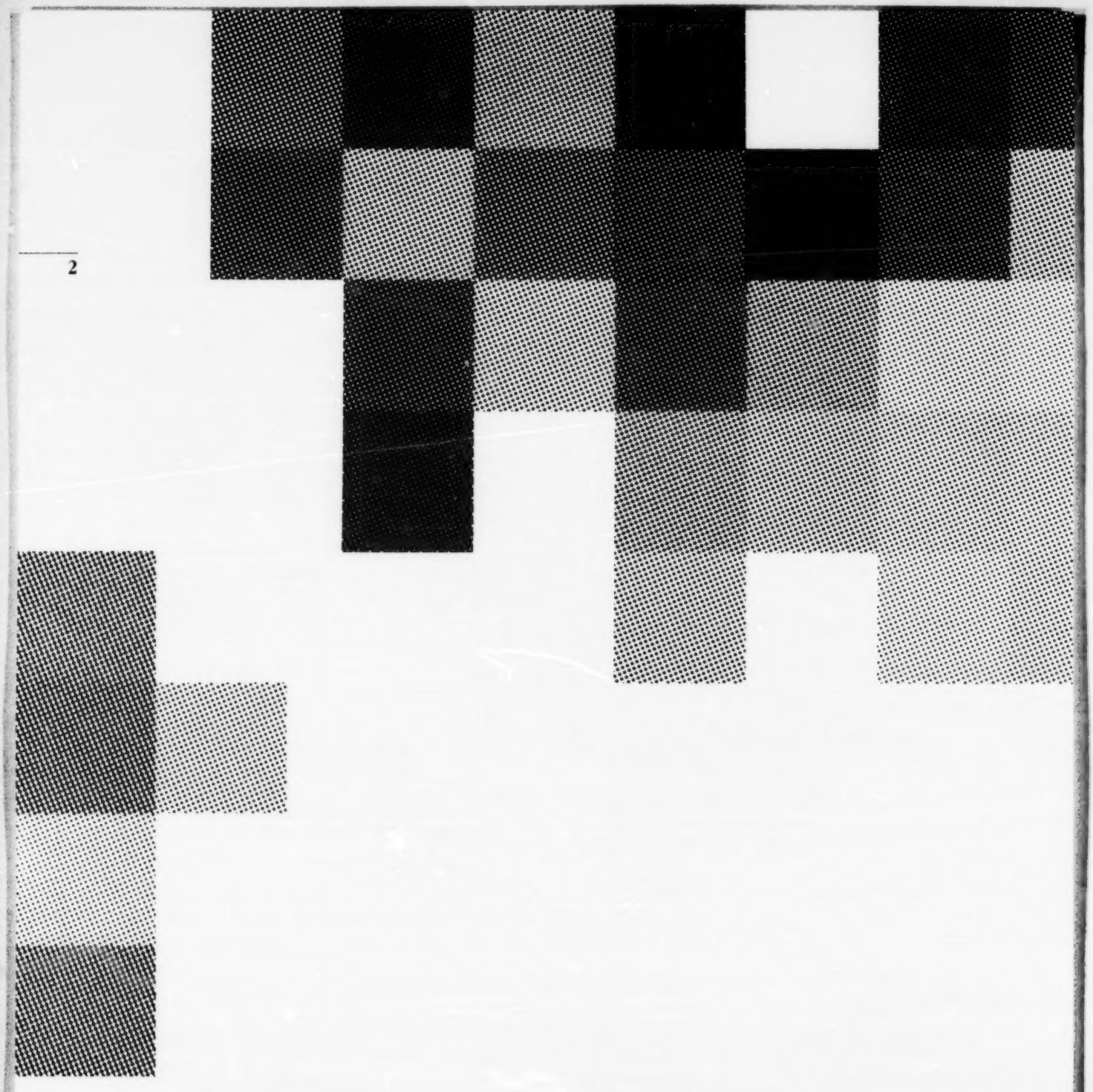

SOMMAIRE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 1987-88		4
Chapitre 1	**La mission de la Sodicc**	6
Chapitre 2	**Bilan et perspectives**	8
Chapitre 3	**Les orientations sectorielles**	14
	Les arts d'interprétation	16
	L'audiovisuel	17
	La câblodistribution	17
	Le disque	18
	L'informatique	18
	Le livre	19
	Les médias écrits	19
	Les métiers d'art et arts visuels	20
	Le patrimoine immobilier	20
	La radio	21
	Les télécommunications	21
	La télévision	21
Chapitre 4	**Les priorités**	23
Conclusion		25
POLITIQUE FINANCIÈRE		27

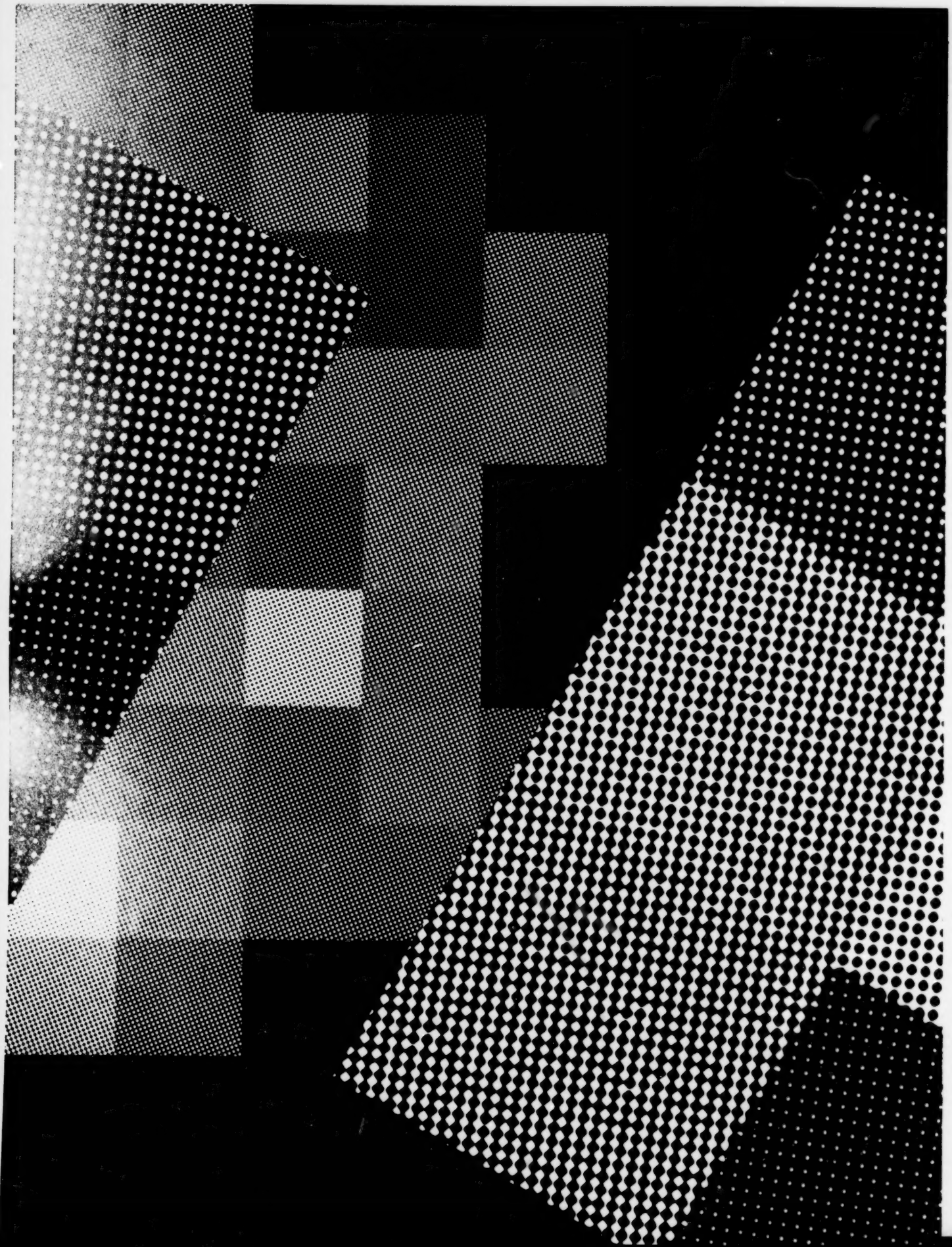

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 1987-88

Le plan de développement a pour objectifs de

1 – déterminer les orientations qu'entend suivre la SODICC dans chacun des secteurs qui relèvent de son mandat ;

2 – identifier les principales priorités d'actions pour l'année 1987-88.

Les orientations et les priorités d'actions ont été pensées et choisies afin de permettre une plus grande cohérence et une meilleure continuité dans les actions de la Société.

LA MISSION DE LA SODICC

CHAPITRE 1

• Au cours de la prochaine année, les objectifs et les orientations de la SODICC ne seront pas modifiés substantiellement. L'environnement et la problématique des industries de la culture et des communications sont, dans les grandes lignes, semblables à celles décrites dans les plans de développement antérieurs confirmant l'importance d'une action concertée dans le renforcement des secteurs concernés. À cet effet, la SODICC entend intensifier sa recherche de partenaires privés susceptibles d'initier ou de s'associer à des projets majeurs ayant des impacts structurants significatifs.

• L'année dernière, la SODICC a reçu du ministère des Affaires culturelles une subvention d'équilibre de 1,1 million de dollars. Celle-ci venait combler les besoins additionnels de la Société pour la poursuite de son objectif d'être un artisan actif du développement industriel tout en maintenant un sain équilibre financier.

• Rappelons, qu'en 1984, nous nous donnions comme défi de faire disparaître, sur un horizon de cinq ans, l'écart entre la valeur nominale du capital-actions émis et l'avoir de l'actionnaire. L'amélioration continue de notre santé financière, au cours des dernières années, se traduira par l'accroissement de notre marge de manoeuvre pour jouer pleinement notre rôle de développeur.

CHAPITRE 2

BILAN ET PERSPECTIVES

Les tableaux qui suivent présentent l'état de situation au 31 décembre 1986 et tracent l'évolution prévisible pour la prochaine année.

Globalement nous pouvons constater que :

- le volume d'autorisations et le nombre de dossiers tendent à se stabiliser ;
- ce sont les secteurs des arts d'interprétation, de l'audiovisuel, des logiciels et des canaux spécialisés de télévision qui constituent les dossiers majeurs ;

• nous prévoyons des autorisations de 13,66 M $ pour la prochaine année, soit sensiblement le même niveau que ce qui avait été budgété pour l'année 1986-87.

• le tableau 2 présente les autorisations selon la classification de la politique financière. On y constate que :
  - les dossiers prioritaires de développement (classement : « C ») représentent 61 % des autorisations ;
  - les cas de capital de risque (capital-actions, prêts participants et prêts sous-garantis (classement : catégorie I) représentent autour de 77 % de nos autorisations ;

TABLEAU 1

AUTORISATIONS PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 1986

SECTEURS	1979-80 (11 mois)	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87 (9 mois)	TOTAL
Arts d'interprétation	238 500 $	1 255 000 $	1 729 101 $	2 199 686 $	3 007 926 $	2 834 751 $	3 427 210 $	3 631 000 $	18 323 174 $
Audiovisuel	453 610	400 000	426 750	916 000	1 266 000	1 813 600	2 631 682	1 192 645	9 100 287
Câblo-distribution						20 020	20 000		40 020
Disque	600 000	270 000	1 555 000	765 000	875 000	1 120 000	3 030 000	340 000	8 555 000
Informatique				250 000	1 285 000	731 000	1 889 000	2 218 150	6 373 150
Livre	670 000	997 002	681 000	3 182 617	634 000	453 000	703 000	468 000	7 788 619
Médias écrits	125 000	160 000		78 000		235 000	175 000	50 000	823 000
Métiers d'art	147 000	283 000	715 304	342 000	226 981	249 000	250 000	105 000	2 318 285
Patrimoine				450 000		76 500	2 000 000		2 526 500
Radio									0
Télé-communications							250 000		250 000
Télévision					3 000 000	1 333 000	567 000	250 000	5 150 000
TOTAL	2 234 110	3 365 002	5 107 155	8 183 303	10 294 907	8 865 871	14 942 892	8 254 795	61 248 035

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS SELON LA POLITIQUE FINANCIÈRE

POLITIQUE FINANCIÈRE — 1985-86

	A Maintien en opération	B Expansion	C Développement	TOTAL
Capitaux de risque	1 137 000 $	5 463 797 $	5 903 200 $	**12 503 997 $**
	7,61 %	36,56 %	39,51 %	**83,68 %**
Prêts sur inventaires	0 $	125 000 $	0 $	**125 000 $**
	0,00 %	0,84 %	0,00 %	**0,84 %**
Prêts sur immobilisations et recevables	40 250 $	1 147 845 $	1 125 800 $	**2 313 895 $**
	0,27 %	7,68 %	7,53 %	**15,48 %**
TOTAL	1 177 250 $	6 736 642 $	7 029 000 $	**14 942 892 $**
	7,88 %	45,08 %	47,04 %	**100,00 %**

POLITIQUE FINANCIÈRE — 3 TRIMESTRES (1986-87)

	A Maintien en opération	B Expansion	C Développement	TOTAL
Capitaux de risque	250 000 $	1 639 712 $	4 498 150 $	**6 387 862 $**
	3,03 %	19,86 %	54,49 %	**77,38 %**
Prêts sur inventaires	0 $	125 000 $	50 000 $	**175 000 $**
	0,00 %	1,51 %	0,61 %	**2,12 %**
Prêts sur immobilisations et recevables	0 $	1 101 933 $	590 000 $	**1 691 933 $**
	0,00 %	13,35 %	7,15 %	**20,50 %**
TOTAL	250 000 $	2 866 645 $	5 138 150 $	**8 254 795 $**
	3,03 %	34,73 %	62,24 %	**100,00 %**

TABLEAU 3

PRÉVISIONS DES AUTORISATIONS ET DES DÉBOURS

	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87 p *	1987-88 p *
AUTORISATIONS	3 365 002 $	5 107 155 $	8 183 303 $	10 294 907 $	8 865 871 $	14 942 892 $	13 720 000 $	13 665 000
% d'augmentation		51,77 %	60,23 %	25,80 %	-13,88 %	68,54 %	-8,18 %	-0,40 %
DÉBOURS	2 879 766 $	3 554 699 $	6 988 261 $	6 993 162 $	9 214 668 $	12 047 075 $	10 976 000 $	10 932 000 $
% d'augmentation		23,44 %	96,59 %	0,07 %	31,77 %	30,74 %	-8,89 %	-0,40 %
déb./aut. %	85,58 %	69,60 %	85,40 %	67,93 %	103,93 %	80,62 %	80,00 %	80,00 %

(*) prévisions

TABLEAU 4

ESTIMÉS DES AUTORISATIONS

SECTEURS	AUTORISATIONS 1985-86	AUTORISATIONS ESTIMÉES 1986-87	AUTORISATIONS PRÉVUES 1987-88
Arts d'interprétation	3 427 210 $	3 970 000 $	**5 000 000 $**
Audiovisuel	2 631 682	2 500 000	**2 400 000**
Câblodistribution	20 000	300 000	**300 000**
Disque	3 030 000	1 000 000	**1 000 000**
Informatique	1 889 000	2 500 000	**2 565 000**
Livre	703 000	900 000	**700 000**
Médias écrits	175 000	400 000	**250 000**
Métiers d'art & arts visuels	0	250 000	**250 000**
Patrimoine	2 000 000	1 000 000	**400 000**
Radio	0	100 000	**250 000**
Télécommunications	250 000	300 000	**200 000**
Télévision	567 000	500 000	**350 000**
TOTAL	**14 942 892**	**13 720 000**	**13 665 000**

LES ORIENTATIONS SECTORIELLES

CHAPITRE 3

Ce chapitre propose un tour d'horizon des différents secteurs industriels qui relèvent de notre mandat en tentant de répondre à deux questions :

1 – quels sont les tendances et les besoins de développement de ces industries ?

2 – quelles orientations entend suivre la SODICC dans chacun de ces secteurs ?

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

SITUATION

- Augmentation des frais de production nécessitant un accroissement de l'auditoire ;
- intensification de la recherche de sources de financement complémentaires (commandites, produits dérivés, etc.) ;
- maturité des événements majeurs, tant au niveau de la réponse du public que des retombées culturelles et économiques (exportation, tremplin à la relève, échange d'expériences créatrices, etc.) et signes de saturation, dans certaines disciplines ;
- sensibilisation accrue du milieu à l'importance d'une saine gestion des entreprises ;
- insuffisance des efforts de commercialisation du produit, due en partie aux faibles ressources financières des producteurs ;
- difficulté des producteurs de supporter la création de produits nouveaux ;
- lien entre tourisme et culture encore insuffisamment développé ;
- effets d'entraînement significatifs de la comédie musicale malgré des difficultés rencontrées dans plusieurs productions ;
- volonté plus affirmée de développer des liens dynamiques entre le milieu des affaires et les organismes culturels : mécénat, commandite, campagnes de levée de fonds, participation à des conseils d'administration, etc..

ORIENTATIONS

- Consolider les entreprises existantes et soutenir leurs activités de production et de gérance en vue de favoriser l'émergence de produits et de talents nouveaux ;
- participer activement au développement et à l'exportation de talents en escomptant les revenus futurs de différentes sources tant sur le marché local qu'étranger (voir : priorités) ;
- favoriser l'émergence de nouvelles approches de commercialisation communes des spectacles visant à atteindre une clientèle plus large (exemples : billetterie de groupes, forfaits sports-spectacles, etc.) ;
- accompagner les projets novateurs dans le domaine de la billetterie (informatisation, regroupement, etc.) ;
- participer au financement du parc des équipements culturels selon les politiques du ministère des Affaires culturelles et dans la perspective d'un développement cohérent du secteur ;
- continuer son soutien privilégié aux événements majeurs (apparaît pour la dernière année au chapitre des priorités).

L'AUDIOVISUEL

SITUATION

- Modification des habitudes de consommation de l'audiovisuel : cinéma en salle complété par d'autres supports : magnétoscopie familiale, télévision payante ;
- souci plus constant dans la diffusion commerciale de la production québécoise. Succès honnêtes aux guichets d'un nombre intéressant de titres québécois et production de télé-séries prestigieuses ;
- apparition de structures d'exploitation de produits dérivés ;
- modification importante pour le domaine de la diffusion cinématographique : entente Québec et « Majors » sur la distribution et acquisition de France-Films par Cinéplex-Odéon ;
- développement de la production télévisuelle par des maisons indépendantes ;
- support nécessaire des agences gouvernementales (SGCQ et Téléfilm Canada) pour le développement d'une cinématographie nationale. Participation croissante des télédiffuseurs à encourager ;
- soutien de la SODICC au financement des entreprises en complémentarité avec les programmes de la SGCQ ;
- début de la phase de consolidation dans l'industrie des vidéoclubs ;
- éminence de la création d'infrastructure majeures de production : « Cité du cinéma, des ondes ».

ORIENTATIONS

- Aider les entreprises ayant des projets d'exportation ou de coproduction en télévision et en long métrage provenant de télédiffuseurs ou de producteurs indépendants (voir priorités) ;
- consolider l'industrie de la production audiovisuelle, entre autres, en aidant les entreprises désireuses de se regrouper ;
- maintenir une industrie de services techniques indépendante, polyvalente et moderne, capable de satisfaire les besoins accrus des producteurs d'émissions télévisuelles ;
- soutenir la production télévisuelle indépendante en participant au financement d'entreprises de production vidéo destinées à la télévision, permettant ainsi la mise en valeur des industries culturelles (« captation » de spectacles, variétés, magazines culturels, etc.) ;
- favoriser la capitalisation des entreprises existantes de production et de post-production ;
- soutenir l'émergence de nouvelles maisons de production vidéo où les promoteurs ont déjà une expérience solide en production et où l'ajout d'une nouvelle entreprise aura des effets bénéfiques sur le secteur ;
- permettre aux entreprises québécoises d'absorber le surplus d'activités généré par l'entente Québec-« Majors » sur la distribution.

LA CÂBLODISTRIBUTION

SITUATION

- Amélioration de la santé financière des entreprises de câblodistribution ;
- besoin de modernisation des équipements et de diversification des services offerts ;
- piratage qui freine les possibilités de développement de l'industrie ;
- poursuite de la pénétration dans les municipalités isolées et dans les zones périphériques ;
- initiatives d'exportation de l'expertise technologique ;
- projets expérimentaux de système interactif sur fibre optique ;
- accès des câblodistributeurs à la publicité télédistribuée.

ORIENTATIONS

- Soutenir les entreprises dans leurs projets de modernisation (ex. : nouvelle technologie contre le piratage) en complétant, au besoin, l'action des banques ;
- favoriser le financement de câblodistributeurs locaux qui voudraient se regrouper, en particulier, dans le but de se doter d'infrastructures régionales communes visant à améliorer et à augmenter l'offre de services ;
- poursuivre les efforts dans le domaine de l'exportation ;
- concourir à l'effort de câbler les territoires non desservis en soutenant des projets viables économiquement (extension d'un réseau existant ou création d'une nouvelle entreprise).

LE DISQUE

SITUATION

- Précarité générale de la santé financière de l'industrie du disque au Québec due à la baisse de la demande, à la force de la concurrence étrangère et à la hausse des coûts de production ;
- raffermissement de la production québécoise grâce notamment aux différents programmes de soutien étatiques ;
- fusion du Groupe Musique Expert Inc. et de Trans-Canada Disque (division de Québécor) et création de la compagnie de disques Audiogramme ;
- apparition d'un canal francophone de télévision spécialisé en musique ;
- début de la production à l'usine de disques audionumériques, Disque América, à Drummondville.

ORIENTATIONS

- Soutenir les compagnies québécoises de disques afin de leur permettre d'augmenter le volume et la qualité de leur production et de les aider dans leurs efforts de promotion et de mise en marché ;
- participer à la structuration de l'industrie du disque québécois dans le but de la rendre plus compétitive par rapport à la concurrence étrangère et d'occuper une part plus grande sur le marché domestique ;
- poursuivre sa participation dans une entreprise québécoise de fabrication de disques audionumériques.

L'INFORMATIQUE

SITUATION

- Carence dans les structures de commercialisation et de distribution de logiciels sur les marchés local et étranger ;
- fragmentation entre les entreprises de logiciels personnalisés et celles produisant des progiciels à grande diffusion ;
- taille relativement petite des entreprises québécoises de conception de logiciels ;
- démystification de l'informatique d'où accroissement des exigences des utilisateurs ;
- signe de saturation de certains créneaux (système comptable, éditeur de texte, tableur, système de gestion de base de données) ;
- flottement dans l'introduction de l'informatique dans le milieu scolaire d'où retard dans le développement de ce marché ;
- difficultés particulières rencontrées dans l'industrie du didacticiel (plus largement les technologies nouvelles en éducation) confrontée à des cycles fixes d'achats et à l'insuffisance de sources de financement adéquates pour sa mise en marché à moyen terme ;
- compte tenu de l'augmentation de la concurrence, nécessité pour les entreprises d'accroître leurs dépenses de recherche-développement et de mise en marché ;
- identification du Québec en tant que trait d'union entre l'Europe et les États-Unis ;
- présentation du rapport du Comité Canada-Québec sur le développement du logiciel d'expression française qui définit notamment les nouvelles orientations des ministères des Communications en cette matière.

ORIENTATIONS

- Favoriser l'émergence d'entreprises de distribution indépendantes des maisons d'édition ou de consultation afin d'offrir une distribution nationale ou une force d'exportation efficace de nos logiciels québécois. Seules de telles entreprises pourront soutenir les efforts de marketing suffisants et assurer économiquement la diffusion des produits dans un réseau adéquat de points de vente ;
- soutenir les entreprises d'édition. Ceci devra se faire au sein d'entreprises existantes (éditeurs de logiciels « grand public », de didacticiels et de logiciels industriels ou techniques) ayant déjà initié la commercialisation de leurs produits (ayant des ventes minimums de logiciels de 100 000 $ pour être admissibles) ;
- accentuer la coordination avec les autres intervenants gouvernementaux afin de s'assurer d'une complémentarité et d'une cohérence accrue, en particulier avec les interventions des ministères des Communications et de la Société de développement industriel du Québec. À cet effet, la SODICC portera une attention particulière à certains secteurs du domaine du logiciel (voir : priorités).

LE LIVRE

SITUATION

- L'édition est un secteur où l'aide de l'État (Québec et Canada) par voie de subventions est substantielle. Grâce à cet appui et à des politiques de structuration, l'industrie connaît une stabilisation et, dans le cas de certaines entreprises majeures, une croissance constante ;
- consolidation de quelques grands établissements d'édition populaire et coexistence avec une multitude de petites entreprises, très fragiles financièrement, spécialisées dans des créneaux plus restreints (ex. : poésie, théâtre, etc.) ;
- dans l'édition scolaire, la part québécoise se confirme grâce au dynamisme de plusieurs éditeurs spécialisés ;
- l'exiguïté du marché et les coûts élevés de promotion limitent le développement du livre québécois ;
- les opérations d'exportation du livre québécois demeurent limitées ;
- la multiplicité des maisons de distribution complique l'approvisionnement des librairies ;
- amélioration sensible de la situation financière de la plupart des librairies, mais faiblesse persistante dans la gestion des stocks.

ORIENTATIONS

- Participer au projet d'informatisation des librairies initié par le MAC en soutenant le financement des équipements ;
- soutenir l'effort particulier de diffusion culturelle des librairies de fonds (particulièrement pour la production québécoise) ;
- soutenir, dans le domaine de l'édition et de la distribution, la croissance des entreprises existantes, en particulier les efforts d'exportation et la mise en commun de services ;
- être réceptive à des nouvelles formes de mise en marché visant la diversification vers d'autres biens culturels (la librairie devenant un point de vente de plusieurs produits : livres, disques, magazines, posters, logiciels, vidéo-cassettes, etc.) ;
- favoriser l'amélioration du contrôle québécois dans le domaine de l'édition pédagogique.

LES MÉDIAS ÉCRITS

SITUATION

- Stabilité (tirage et rentabilité) de la presse quotidienne et poursuite de la modernisation de la production (informatisation) ;
- concentration confirmée de la propriété des hebdos régionaux et consolidation des groupes de presse ;
- turbulence dans la presse périodique. Disparition de plusieurs titres dans les créneaux trop occupés et spécialisation plus accentuée ;
- raffermissement de la presse québécoise d'affaires et d'économie ;
- édition confinée au marché domestique québécois.

ORIENTATIONS

- Soutenir les médias dans leurs projets de modernisation et d'ouverture à de nouveaux supports (banques de données, dossiers de presse informatisés, etc.) ;
- aider les hebdos dans leurs initiatives visant une exploitation plus efficace du marché publicitaire ;
- favoriser les projets de développement des revues québécoises. (admissibilité après publication de six numéros) ;
- soutenir des éditeurs québécois dans leurs efforts de pénétrer des marchés extérieurs : exportation de périodiques, adaptation ou création de nouveaux périodiques pour les marchés externes.

LES MÉTIERS D'ART ET ARTS VISUELS

SITUATION

- Accroissement de l'activité des galeries d'art après la crise des dernières années et constat du retard pris par Montréal aux dépens de Toronto dans la commercialisation et la promotion de l'art contemporain ;
- intensification des expansions des principaux musées du Québec ;
- restructuration de la Société de mise en marché des métiers d'art (SOMART) dans le but d'en alléger l'infrastructure et d'accroître la diffusion des produits et leur rentabilité ;
- carence de source de financement de la production des produits des métiers d'art due à la sous-capitalisation des entreprises et à leur faiblesse administrative.

ORIENTATIONS

- Maintenir nos efforts dans la mise en place et la consolidation de structures dynamiques et efficaces de mise en marché des produits de métiers d'art et harmoniser nos interventions à celles des autres intervenants ;
- participer au développement des galeries d'art actives dans la promotion d'artistes contemporains, ayant déjà démontré une vitalité significative ;
- accroître la disponibilité de la SODICC aux projets d'expansion de la production des métiers d'art.

LE PATRIMOINE IMMOBILIER

SITUATION

- Parachèvement du projet de rénovation des immeubles Thibaudeau et Chinic-Amyot à Place Royale à Québec en association avec Construction Kéops ;
- négociations avec le ministère des Affaires culturelles visant l'acquisition par la SODICC de plusieurs immeubles de Place Royale en vue de leur rénovation, en association avec l'entreprise privée.

ORIENTATIONS

- Favoriser la revitalisation de la place Royale à Québec en procédant à la prise en charge des propriétés actuelles du ministère des Affaires culturelles et en mettant l'accent de façon prioritaire sur la vocation résidentielle de ce site historique ;
- participer au financement de projets de recyclage d'immeubles, mis de l'avant par l'entreprise privée, concourant à la revitalisation d'un secteur et à la mise en valeur du patrimoine immobilier, toujours dans une perspective de rentabilité financière.

LA RADIO

SITUATION

- Rétablissement de la santé financière générale des stations de radio dû à l'accroissement des ventes au détail et, en conséquence, des budgets publicitaires des commerçants ;
- instabilité financière des petites stations locales ;
- mouvement de concentration dans la propriété de stations ;
- participation à des initiatives visant à accroître la production de disques québécois (exemple : Musicaction) ;
- efforts concertés pour développer la part de la radio dans la répartition intermédias des budgets publicitaires ;
- progression des FM dans les cotes d'écoute.

ORIENTATIONS

- Être réceptive aux demandes de financement de stations AM ou FM dont le développement (ou la création) amène une amélioration significative du service radiophonique pour les auditeurs d'une région donnée. Les critères sur lesquels s'appuiera la SODICC, outre ses exigences financières habituelles, seront le positionnement de la station dans la région desservie (service unique ou en concurrence), l'originalité du créneau de programmation, la part du contenu québécois et les engagements concernant l'information.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

SITUATION

- Tendances soutenues à la déréglementation et augmentation de la concurrence ;
- émergence de PME dans les marchés marginaux qui n'intéressent pas les entreprises majeures de télécommunications ;
- difficultés dans la viabilité commerciale de « nouveaux services » de communications (vidéotex, banques de données, etc.).

ORIENTATIONS

- Être réceptive à des projets reliés à des contenus sur nouveaux services télématiques ;
- appuyer la consolidation ou le regroupement de petites compagnies de téléphone ;
- aider les entreprises dans des marchés marginaux ou spécialisés.

LA TÉLÉVISION

SITUATION

- Impact de l'entrée en ondes du Réseau Quatre-Saisons qui est moindre que prévu, la part du marché étant assez restreinte ;
- développement de la production indépendante ;
- réduction des délais de diffusion des émissions étrangères en français ;
- création de canaux spécialisés francophones ;
- poursuite de la consolidation de la télévision payante ;
- réexamen global de la politique et de la réglementation sur la radio et la télédiffusion canadiennes ;
- volonté de soutenir le réseau public canadien de télévision ;
- ouverture du fonds de Téléfilm aux projets de production auxquels participent la télévision payante ou les canaux spécialisés.

ORIENTATIONS

- Compléter la mise en place de canaux spécialisés francophones qui soient viables économiquement sur le marché québécois ;
- poursuivre ses efforts auprès de la télévision payante afin de maximiser ses retombées pour la production audiovisuelle québécoise ;
- être réceptive à des projets commerciaux de services non-programmés sur le câble (comme par exemples : télé-magasinage, banques de données à large diffusion, etc.) ;
- soutenir la production télévisuelle indépendante et les initiatives d'exportation et de coproduction (voir : priorités).

CHAPITRE 4

LES PRIORITÉS

Afin d'articuler une stratégie de développement cohérente, la SODICC établit une liste de priorités où elle entend jouer un rôle de promoteur actif et d'initiateur au cours de l'année.

Le choix de ces actions prioritaires tient compte de cinq critères principaux :

- le développement structurant d'un secteur ou d'un domaine ayant un effet d'entraînement significatif sur les industries de la culture et des communications ;
- le dynamisme de ce secteur ;
- la vitalité des entreprises y appartenant ;
- la possibilité de s'engager dans une action concrète et efficace à moyen terme ;
- l'environnement : les orientations gouvernementales et les politiques étatiques.

Constituer une priorité signifie que :

1 – le secteur fera l'objet d'efforts particuliers et soutenus de la part de la SODICC pour identifier et répondre aux besoins des entreprises y oeuvrant ;
2 – la SODICC prendra l'initiative de toute action ayant un effet bénéfique pour le secteur ;
3 – les entreprises, appartenant aux cibles identifiées, se voient appliquer des taux d'intérêts privilégiés prévus dans la politique financière.

Outre les quatre priorités inscrites à ce chapitre, la SODICC demeure ouverte à intervenir de façon prioritaire, à la demande de la Ministre des Affaires culturelles, dans des projets qui requièrent une action gouvernementale cohérente et concertée.

1. DÉVELOPPEMENT DE LA CHANSON ET DES VARIÉTÉS

Participer aux efforts collectifs actuels de promotion et de structuration du domaine de la chanson et des variétés en accentuant notre action plus spécifiquement dans les trois voies de développement suivantes :

- Participer, parallèlement aux programmes actuels de subventions, au renforcement des entreprises existantes afin de leur assurer des assises plus solides pour soutenir la création ;
- participer aux initiatives d'exportation de produits québécois du domaine de la chanson et des variétés et ce sur l'ensemble des supports pertinents à l'implantation du produit sur les marchés visés ;
- participer à l'intégration et à l'harmonisation des divers paramètres du développement d'artistes ou de productions. Soutenir une mise en marché plus agressive et plus pertinente à l'exploitation optimale à long terme d'une carrière ;
- contribuer à l'implantation d'un canal francophone de télévision spécialisé en musique.

2. CONSOLIDATION DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

- Contribuer à la rationalisation et à la consolidation des événements majeurs ;
- participer au financement des événements reconnus par le ministère des Affaires culturelles dont les retombées sur les industries culturelles sont importantes. Ces événements doivent également s'appuyer sur une part significative de revenus auto-générés.

Cette action est inscrite pour la dernière année dans les priorités de la Société, compte tenu que l'effort de stimulation de ce secteur sera alors complété.

3. PRODUCTION ET EXPORTATION AUDIOVISUELLES

- Soutenir l'exportation de produits audiovisuels (films et vidéos) à l'extérieur des frontières du Québec (par les télédiffuseurs, les producteurs privés ou par les distributeurs). Opérations de prospection, de mise en marché, de promotion et de coproduction ;
- appuyer les entreprises de production indépendantes ;
- participer à toute initiative visant à augmenter la consommation internationale de la production québécoise telle que la mise en place de canaux de diffusion d'émissions francophones aux États-Unis.

4. COMMERCIALISATION DU LOGICIEL

- Soutenir l'édition de certains types de logiciels, conçus de façon à en faciliter l'exportation par des entreprises viables (caractère multilingue). Pour être considéré comme priorité, le projet devra être initié par une entreprise dont le volume de vente est en progression et supérieur à 250 000 $. Les types de logiciels visés par cette priorité sont les suivants :
  - *de « tablette »* (exemples : didacticiels, bureautique générale, tableur, etc.) ;
  - *de communication* (exemples : langages de programmation, traitements des langues ou de l'image, interfaces de communication, etc.) ;
  - *de soutien aux industries de la culture et des communications* (exemples : gestions cinématographiques, gestions de billetterie, typographies, etc.) ;
- favoriser l'émergence de maisons de distribution informatiques indépendantes et spécialisées pour l'exportation de logiciels industriels et « grand public ».

CONCLUSION

Les principales constantes qui se dégagent du présent plan de développement peuvent se résumer en quatre lignes de force :

- l'ouverture de la SODICC à tout projet qui aura un effet structurant sur la vitalité d'un secteur industriel ;
- l'affirmation répétée de la SODICC d'agir comme développeur tout en voulant maintenir son équilibre financier ;
- l'accent constant mis sur la commercialisation, l'ouverture et la recherche de formules innovatrices de mise en marché intégrée de bien culturels ;
- la volonté de la Société de diversifier son portefeuille en étant plus présente dans des secteurs où ses interventions ont été, jusqu'ici, assez limitées : câblodistribution, radio, arts visuels, patrimoine immobilier privé, par exemple.

POLITIQUE FINANCIÈRE

Ce document présente la politique financière de la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC), actuellement en vigueur.

Cette politique financière s'articule autour de deux axes :

1 – une classification des demandes selon les buts et les effets prévisibles de l'intervention ;
2 – une classification des demandes selon la nature et le risque financier qui leur sont associés.

Cette double classification nous conduit à une grille tarifaire qui détermine les conditions exigées par la SODICC.

1. CLASSIFICATION SELON LES BUTS ET LES EFFETS DE L'INTERVENTION

Les entreprises ou personnes qui sollicitent un soutien financier de la SODICC, dans les secteurs de la culture, des communications ou dans celui du patrimoine immobilier, verront dans un premier temps leur demande évaluée en fonction des buts et des effets de l'aide financière sollicitée. De cette évaluation se dégageront trois catégories de dossiers :

A – Maintien en opération ;

B – Expansion ;

C – Développement de secteurs prioritaires.

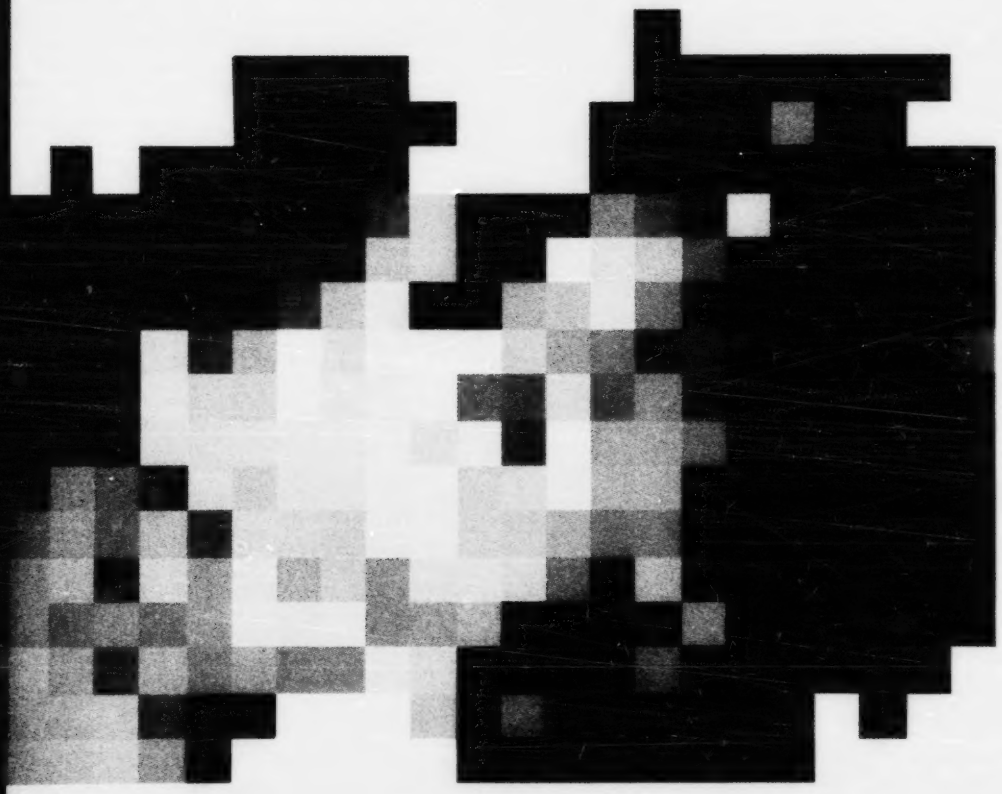

A — MAINTIEN EN OPÉRATION

Notre aide, sous ce volet, servira à maintenir en opération une entreprise déjà existante qui connaît des difficultés financières temporaires et dont la disparition entraînerait des retombées négatives sur son secteur. L'importance de ces retombées devra être particulièrement significative dans les cas d'entreprises n'oeuvrant pas dans les secteurs jugés prioritaires dans le plan de développement de la SODICC.

Tout investissement en de nouvelles immobilisations ou expansions des opérations normales de l'entreprise, non essentiel à sa survie, ne pourra faire l'objet d'assistance financière sous ce volet.

Aussi, le dossier du demandeur devra faire la démonstration que le soutien financier requis n'est pas disponible ailleurs aux conditions qui sont celles de la SODICC (bref qu'il s'agit d'un dernier recours) et que l'entreprise sera potentiellement rentable à court terme. Enfin, elle devra rencontrer certaines exigences minimales, entre autres les critères financiers et industriels suivants :

a) *les critères d'ordre financier*

— mise de fonds maximale ;

— compétence de la direction ;

— rentabilité passée et future ;

— implication des actionnaires dans l'administration et qualité de la relève ;

— efficacité des systèmes de

- production
- contrôle
- mise en marché ;

— valeur du plan de redressement de l'entreprise.

b) *les critères d'ordre industriel*

— état du marché pour des produits ou services comparables qui démontre une insuffisance de l'offre face à la demande ainsi que des perspectives de croissance dudit marché ;

— qualité du produit ou du service fondé sur sa valeur culturelle ou sur son exclusivité.

Enfin, toute décision favorable à l'octroi d'un soutien financier sous ce titre sera subordonnée aux conditions suivantes :

1 – la sécurité optimale pour la SODICC de ses avances de fonds, et ce moyennant les meilleures garanties que permettent les circonstances ;

2 – le choix d'un véhicule de soutien qui, quelle que soit sa nature selon les cas, puisse être aménagé de façon à faciliter l'opération de restructuration ou de consolidation de l'entreprise.

B — EXPANSION

Les dossiers de la deuxième catégorie auront pour objet soit la création d'une nouvelle entreprise, soit l'expansion d'une entreprise existante par accroissement de sa capacité de production, par fusion avec une autre entreprise ou encore par le développement de nouveaux concepts ou de nouveaux produits. Les dossiers de ce type devraient démontrer, d'une part, la rentabilité à moyen terme de l'entreprise et, d'autre part, le respect de certains critères financiers et industriels tels :

a) *les critères d'ordre financier*

— compétence de la direction ;

— rentabilité financière à moyen terme ;

— mise de fonds suffisante ;

— perspective de croissance ;

— implication des actionnaires dans l'administration et la qualité de la relève ;

— efficacité des systèmes de

- production
- contrôle
- mise en marché ;

— valeur du plan de développement de l'entreprise.

b) *un critère d'ordre industriel*

— un marché insuffisamment exploité.

Enfin, s'agissant d'un dossier de cette catégorie, les garanties offertes devront être jugées satisfaisantes par la SODICC même si, dans certains cas, elles ne permettent guère de couvrir l'intervention financière sans risque de perte.

C — DÉVELOPPEMENT DE SECTEURS PRIORITAIRES

Les projets identifiés comme relevant d'un secteur prioritaire dans le plan de développement de la SODICC seront examinés dans un esprit d'accueil qui soit apte à favoriser leur réalisation. Ainsi, les interventions de la Société dans tels cas seront plus généreuses que dans les cas précédents, tant au niveau des retours qui sont escomptés pour le service financier, qu'au niveau d'une plus grande souplesse dans les formes et modalités de ce service. Un tel accueil pour les dossiers de cette catégorie se justifie, bien sûr, du fait de leur apport aux secteurs industriels concernés.

2. CLASSIFICATION SELON LA NATURE DE L'INTERVENTION

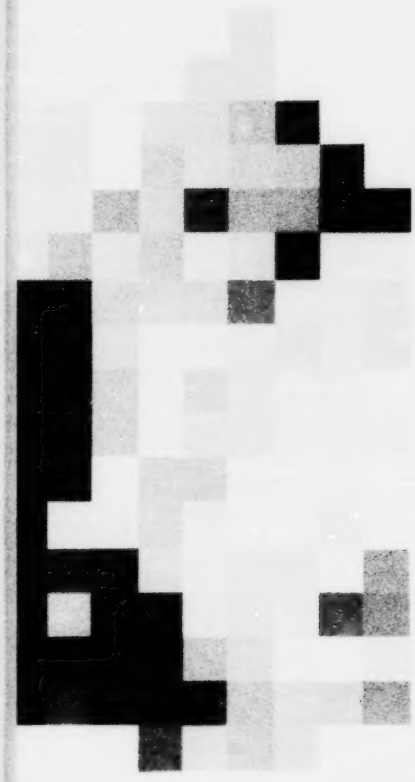

Dans un second temps, trois classes de dossiers seront dégagées selon la nature technique de l'intervention projetée et le degré de risque inhérent à cette intervention. Ces classes sont les suivantes :

CLASSE I : LE CAPITAL DE RISQUE

La notion de capital de risque se réfère à des prêts sous-garantis ou à l'achat de capital-actions d'une entreprise. Ici le prêt prendra généralement la forme d'un prêt participant. Il s'agit d'une forme de participation au succès de l'entreprise pour compenser le risque assumé par la SODICC. Le rendement recherché variera d'un dossier à l'autre mais dans l'ensemble devra se situer au dessus du rendement sur les prêts garantis. Outre l'intérêt minimum déterminé par la grille tarifaire de la politique financière s'ajoutera, à ce type de prêt, une prime au rendement qui sera fonction des éléments suivants :

a) la qualité des garanties subordonnées ;
b) la force de l'entreprise ;
c) la nature du produit.

L'achat de capital-actions demeure une forme d'intervention exceptionnelle, normalement réservée à des situations où la participation active de la SODICC apparaît essentielle à l'atteinte d'objectifs industriels et économiques précis.

CLASSE II : LES PRÊTS SUR INVENTAIRE

Cette classification se réfère à des prêts rotatifs garantis par les inventaires spécifiques de l'entreprise, sur lesquels la SODICC établira une certaine valeur de liquidation.

CLASSE III : LES PRÊTS SUR IMMOBILISATIONS OU SUR RECEVABLES

Les prêts sur immobilisations se réfèrent à des prêts garantis par des terrains, bâtiments, équipements et autres biens matériels spécifiques, propriété de l'entreprise. Quant aux prêts sur recevables, il s'agit de prêts garantis par les comptes recevables spécifiques de l'entreprise, dont la qualité sera évaluée selon les critères usuels.

3. GRILLE TARIFAIRE

Cette double classification ou catégorisation des dossiers selon, d'une part, les objectifs et les effets d'un soutien financier et, d'autre part, la nature et le risque financier associés à ce soutien, débouche sur une grille tarifaire pour déterminer la rémunération (notamment le taux d'intérêt) du service financier accordé par la SODICC. La nature des garanties pouvant être mixte, le tarif effectif sera déterminé à partir d'une pondération au prorata de la nature des garanties.

GRILLE TARIFAIRE

	CATÉGORIES		
CLASSES	**A** **Maintien en opération**	**B** **Expansion**	**C** **Développement de secteurs prioritaires**
1 Capitaux de risque	Rendement minimum recherché : préférentiel +4 %	Rendement minimum recherché : préférentiel +3 %	Rendement minimum recherché : préférentiel –1 %
2 Prêts sur inventaires	Préférentiel +4 %	Préférentiel +3 %	Préférentiel –1 %
3 Prêts sur immobilisations et recevables	Préférentiel +2 %	Préférentiel +1 %	Préférentiel –3 %

4. AUTRES ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE

4.1 Périodicité d'ajustement du taux d'intérêt. Le taux d'intérêt sur les prêts de la SODICC seront ajustés mensuellement sur la base du taux préférentiel affiché par les principales institutions bancaires.

4.2 Honoraires de garantie de prêt. Le montant d'honoraires exigé pour l'émission d'une garantie de prêt est égal à la moitié du différentiel entre le taux que la SODICC aurait chargé si elle avait consenti le prêt et le taux préférentiel, sujet à un minimum de 1 %. Un premier paiement est versé lors de l'émission de la garantie pour une période de six mois et est non remboursable. Par la suite, les honoraires sont facturés mensuellement.

4.3 Considérations générales. La SODICC se réserve le droit de prescrire certains correctifs d'ordre administratif lorsque des faiblesses manifestes se dégagent de l'examen de ses dossiers, de façon toujours à maximiser les chances de succès des projets ou opérations qu'elle soutient financièrement.

La SODICC recherchera aussi à optimaliser les retombées économiques des projets, en particulier en regard de la création d'emplois et de l'exportation du produit ou du service concerné.

Enfin, il importe de signaler que les conditions associées à un soutien financier de la SODICC peuvent être modifiées à cause d'une aide accordée aux mêmes bénéficiaires par d'autres organismes gouvernementaux.

Société de développement des industries de la culture et des communications

801, rue Sherbrooke Est
4e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2L 1K7
(514) 873-7768

Bureau de Québec
20, rue St-Pierre
C.P. 5, Station B
QUÉBEC
G1K 7A1
(418) 643-2581

Conception graphique :
Barsalo et associés inc.

Typographie :
Composition Solidaire inc.

Mai 1987

Dépôt légal 2e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec